



## Ressources boréales

Bulletin d'information de la Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Vol. 2 n° 1

### Dans ce numéro

Pour mieux comprendre le nouveau régime forestier ..... p. 2

Rapport de consultation – Aménagement durable des forêts ..... p. 2

Processus de planification forestière..... p. 3

Suivi des forêts de proximité..... p. 4

Des nouvelles du PRDIRT ..... p. 4

Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier ..... p. 5

Projets de recherche sur l'ours noir..... p. 6

Excellente saison pour la ouananiche ..... p. 6

Abondance de l'éperlan arc-en-ciel ..... p. 6

Nouvelle réglementation – Pêche au doré..... p. 7

Projet de loi n° 14 ..... p. 8



### Mot du directeur général

*Alain Thibeault, B.A.A.*

Chers lecteurs et lectrices,

Ce bulletin d'information, produit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, s'adresse à ses partenaires et à sa clientèle afin de leur faire part de l'état d'avancement des enjeux ou des projets régionaux. Bien que non exhaustif, c'est toujours avec fierté que nous vous le livrons.

Toujours en mode intégration régionale de nos activités, vous y trouverez des sujets variés traitant entre autres de l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, de la gestion de la ouananiche et du doré, de la mise en place du nouveau régime forestier, des forêts de proximité, de la planification forestière, de la mise en œuvre du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au contenu et à la rédaction des articles alimentant ce bulletin qui, sans leur dynamisme, n'existerait pas.

Un manteau blanc recouvrira bientôt le sol et nous invitera à profiter des sports d'hiver si populaires en cette saison. La parution de ce bulletin en décembre me permet d'ailleurs de vous adresser mes meilleurs vœux de Noël. Que ce temps vous permette de refaire le plein d'énergie positive et, si l'occasion se présente, je vous invite à le faire en profitant de ce grand territoire public et des merveilleuses ressources naturelles dont notre région regorge. Pour ma part, je vous laisse sur cette pensée positive qui m'est inspirée par

Antoine de Saint-Exupéry et que je me suis permis d'adapter au nouveau régime forestier.



*Si tu veux construire un nouveau régime forestier, ne rassemble pas tes hommes et tes femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un nouveau régime forestier, fais naître dans le cœur de tes hommes et de tes femmes le désir de la forêt.*

(J'ai remplacé les mots « bateau » par nouveau régime forestier et « mer » par forêt. Merci monsieur de Saint-Exupéry!)

# Pour mieux comprendre le nouveau régime forestier

**Caroline Bujold, responsable des communications**

Afin de faciliter la compréhension des changements majeurs apportés par le nouveau régime forestier, le Ministère vient de réaliser et mettre en ligne des fiches explicatives qui sont fort intéressantes.

Vous pouvez les consulter sur le site Internet en cliquant sur ce lien :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/comprendre/index.jsp>, ou plus bas, sur le fichier de chacun des sujets vulgarisés.



**LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER**

## FORÊT PRIVÉE

LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER N'APORTE PAS DE CHANGEMENT MAJEUR À L'ENCADREMENT LÉGISLATIF DE LA FORÊT PRIVÉE. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS MIS EN PLACE AU COURS DES 15 DERNIÈRES ANNÉES SONT RECONDUITS, NOTAMMENT LA RÉGIONALISATION DE LA PRISE DE DÉCISION PAR LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES ET LE STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER. LE MINISTÈRE MAINTIEN ÉGALEMENT LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS FORESTIERS.

### INVESTISSEMENTS MASSIFS

Le gouvernement du Québec investit quelque 70 millions de dollars par année pour soutenir les efforts de milliers de producteurs forestiers qui aménagent leur bois. Ces investissements sont gérés par un réseau comptant sur lequel le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) veut continuer de s'appuyer, tout en s'assurant que les Québécois tirent le maximum de chaque dollar investi en forêt privée. Le réseau d'experts professionnels et techniques, développé au fil des années pour appuyer les propriétaires, favoriser de saines pratiques et contribuer à l'approvisionnement des usines, est reconnu comme étant un atout majeur pour assurer une gestion adéquate des sommes investies.

**Rendez-vous de la forêt privée en 2011**

Malgré le peu de changements apparents dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les participants de la forêt privée ont été invités à faire le point sur les façons de faire pour s'assurer que la forêt privée contribue davantage au développement socioéconomique des régions.

Le 30 mai 2011 s'est tenu le Rendez-vous de la forêt privée. Pour une quatrième fois en 15 ans, les participants étaient invités à conclure d'une entente renouvelée pour le développement des forêts privées.

Les partenaires nationaux (la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), le Regroupement des sociétés en aménagement forestier du Québec (RESAM), le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune) ainsi que plusieurs acteurs de la sphère professionnelle concertés par la mise en valeur de la forêt privée ont assisté à cette rencontre.

Québec

- Biomasse forestière
- Certification forestière
- Filière du bioraffinage : une chimie verte
- Forêt de proximité : des forêts gérées pour et par les communautés
- Forêt privée
- Garantie d'approvisionnement
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier - Une gouvernance renouvelée
- Marché libre des bois des forêts publiques du Québec
- Planification forestière
- Réalisations des interventions en forêt
- Reddition de comptes sur la gestion forestière
- Règlement sur l'aménagement durable des forêts
- Stratégie d'aménagement durable des forêts
- Stratégie d'utilisation du bois dans la construction
- Système de gestion environnementale

## Rapport de consultation sur l'aménagement durable des forêts

### Le rapport est en ligne!

Le Ministère a publié sur son site Internet le Rapport de consultation publique sur l'aménagement durable des forêts — Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Le rapport de consultation fait état des principaux commentaires émis par les communautés et les nations autochtones, les citoyens ainsi que les organismes actifs en région ou à l'échelle nationale. Il vise à partager les commentaires reçus avec les citoyens et les organismes pour leur permettre d'en connaître les divergences et les points de convergence, et pour qu'ils mesurent la participation à la consultation.

Nous vous invitons à consulter le Rapport de consultation publique sur l'aménagement durable des forêts.

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/rapport-consultation-ADF.pdf>

Consultation sur l'aménagement durable des forêts du Québec

Rapport de consultation publique



Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts

Québec

### Planification forestière

#### Vers la régionalisation de la gestion intégrée et de l'aménagement écosystémique

Le processus de planification forestière de 2013-2018 sert à réaliser les plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et opérationnel (PAFIO) pour que les directions régionales du Ministère planifient les interventions sur leur territoire.

Afin de bien guider la réalisation de ces plans d'aménagement forestier (PAFI), le Ministère s'est doté du *Manuel de planification 2013-2018*. De la Stratégie d'aménagement durable des forêts au futur règlement sur l'aménagement durable des forêts, en passant par les guides sylvicoles ou les enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique, ce manuel sera l'outil de référence par excellence tout au long de l'élaboration des PAFI.

Voici donc quelques précisions afin de mieux comprendre les enjeux liés aux plans d'aménagement forestier.

#### Plan d'aménagement forestier intégré tactique

- Le volet tactique est une planification qui considère le résultat du calcul de possibilité forestière. Il tient également compte des objectifs et des préoccupations de tous les utilisateurs (représentants des zecs, pourvoyeurs, autochtones, etc.) en fonction de l'analyse des répercussions financières et territoriales.
- Il précise, pour chacune des unités d'aménagement forestier, les valeurs, les objectifs, les indicateurs et les cibles de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du processus de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- Pour chacune des unités d'aménagement, le PAFIT permet d'élaborer une stratégie d'aménagement qui considère les orientations provinciale et régionale. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, des consultations sur cette stratégie seront tenues à l'automne 2012.

#### Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

- Le volet opérationnel est une planification à court terme qui présente la localisation des secteurs d'intervention de travaux d'aménagement forestier.
- Il précise les ententes convenues avec les différents utilisateurs du territoire concernant les mesures d'harmonisation. Ces mesures permettent de concilier les différents usages sur un même territoire. Il est réalisé en mode dynamique, de façon continue.
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, des consultations publiques ont été tenues au printemps 2011. Des traitements, des analyses d'imageries et des inventaires sur le terrain sont en cours afin de déterminer les prescriptions sylvicoles. Ces prescriptions serviront ensuite à élaborer, à partir du 31 mars 2012, la programmation annuelle 2013-2014.

Dans tout ce processus de planification forestière, le Ministère s'assure de donner à son personnel la formation, le soutien nécessaire ainsi que les outils informatiques requis. « À ce jour, les nombreuses étapes de travail se font dans le respect des échéances. Il s'agit d'un chantier majeur pour notre organisation et je suis fier de compter sur des ressources de qualité qui ne ménagent pas les efforts pour mener à bien ce projet d'envergure », souligne M. Robert Lacroix, directeur des opérations intégrées au Saguenay–Lac-Saint-Jean.





## Des forêts près de chez vous...

*Thomas Morissette, ingénieur forestier*

La forêt a été et demeure encore au cœur de la réalité socioéconomique de plusieurs communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ce, depuis le début de l'occupation du territoire, en complémentarité avec l'agriculture et les autres activités. Bien

que la matière ligneuse tirée de cette forêt ait été jusqu'à récemment l'une des ressources naturelles les plus exploitées, il apparaît de plus en plus que d'autres richesses du milieu forestier pourraient contribuer davantage au développement économique régional, tels les produits forestiers non ligneux (PFNL). Pour ce faire et dans le cadre de la mise en place d'un nouveau régime forestier, le gouvernement du Québec propose un nouveau concept de gestion territoriale par l'implantation de forêts de proximité.

### QU'EST-CE QU'UNE FORÊT DE PROXIMITÉ?

On pense à un territoire forestier d'une superficie plus ou moins grande, localisé près d'une municipalité, laquelle pourrait en assurer la gestion et recueillir l'usufruit de l'exploitation des ressources naturelles qu'il recèle (bois, PFNL, etc.). Le concept soumis à la consultation publique est caractérisé par une gestion communautaire du territoire ainsi que par la notion de proximité. De plus, cette gestion devra se faire dans une perspective de durabilité sociale, économique et environnementale.

### QUE VISE-T-ON AVEC LES FORÊTS DE PROXIMITÉ?

La création de forêts de proximité vise à mettre en valeur les richesses du territoire forestier et à stimuler le développement socioéconomique des régions en maintenant la vitalité des communautés qui la composent. L'atteinte de ces objectifs repose par ailleurs sur la prise en charge d'un territoire forestier public et de certaines de ses ressources par les communautés établies à proximité.

### COMMENT CELA SE FERA-T-IL?

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, un certain nombre de forêts de proximité sera créé dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À cet effet, il a été proposé de convertir, au 1<sup>er</sup> avril 2013, certains droits et conventions régis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les suggestions et les commentaires formulés à la suite des séances d'information publiques tenues cet automne dans toutes les régions du Québec guideront l'élaboration de la politique sur les forêts de proximité. Cette dernière sera rendue publique au printemps 2012 et constituera d'ailleurs la pierre d'assise des forêts de proximité.

Notre direction générale régionale a tenu à Chicoutimi, Alma, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini, à la fin d'octobre, des séances d'information. Comme responsable, j'ai eu le plaisir de présenter à la population les grandes lignes de ce dossier d'importance. Les citoyens et les organismes avaient jusqu'au 11 novembre dernier pour nous transmettre leurs commentaires et suggestions. Le MRNF analyse actuellement les mémoires et les nombreux commentaires reçus durant cette consultation.



## Des nouvelles du PRDIRT

*Bruno Girard, agent de recherche en développement régional*

Produit par la commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) a été adopté par la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRE) en avril dernier. Les Innus de Mashteuiatsh ont participé activement à cette réalisation en tant qu'organisme paritaire avec la CRE au sein de la CRRNT.

Ce sont plus de 135 intervenants qui ont été impliqués de façons diverses dans la rédaction du PRDIRT. Six comités d'experts ont travaillé à autant de volets liés aux ressources naturelles (forêt, faune, énergie, mines, eau et territoire). Après un exercice d'intégration, le PRDIRT a défini 3 grandes conditions de réussite, 19 enjeux, 54 orientations et 134 objectifs stratégiques. Le PRDIRT est disponible sur le site Internet de la CRE à l'adresse suivante : <http://www.creslsj.ca/centre-documentation-crrnt/4-prdirt-et-portraits-du-prdirt.php>.

### Vers un plan de mise en œuvre

Actuellement, la CRE s'affaire à préparer un plan de mise en œuvre qui viendra préciser les actions prioritaires que le milieu et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) désirent entreprendre ou concrétiser d'ici à avril 2013. D'autres ministères ou organismes pourraient s'impliquer, selon leurs champs de compétence. Une entente de mise en œuvre, signée par la CRE et le MRNF, exposera en détail les engagements des parties quant à la réalisation des projets, au financement et, au besoin, à la participation du MRNF.

Nous vous informerons des faits nouveaux dans une prochaine publication.





## Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier du Saguenay–Lac-Saint-Jean

*Rodrigue Hébert, géographe, agent de recherche en développement régional*

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le caribou forestier fait l'objet de préoccupations de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) depuis le milieu des années 90. À cette époque, les premiers inventaires aériens et suivis télémétriques ont permis de déterminer des zones de fréquentation du caribou forestier faisant maintenant l'objet de modalités particulières de gestion et d'aménagement.

Ces modalités ont été graduellement développées et implantées sur le territoire depuis 2001, dans le but de favoriser le maintien des populations locales de caribou forestier. À cet égard, et plus particulièrement dans le domaine de l'aménagement forestier, il faut souligner l'importante contribution des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) de la région, qui ont joué un rôle clé dans le développement de nouvelles stratégies d'intervention forestière et dans l'adaptation des pratiques sylvicoles.

### **Modification du régime forestier**

L'année 2010 a été une année charnière pour le MRNF. L'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) modifie le régime forestier en profondeur. Dorénavant, le Ministère est responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion, ce qui signifie qu'après 2013, il réalisera la planification forestière, les interventions en forêt, leur suivi et leur contrôle ainsi que le mesurage des bois.

### **Bilan sur les façons de faire**

Dans ce nouveau contexte opérationnel et à la lumière des préoccupations grandissantes concernant le maintien des populations de caribou forestier, notre direction générale a mis sur pied un comité consultatif interne qui devait faire le point sur ses façons de faire à l'égard du caribou forestier. Le comité aura pour responsabilité, entre autres, de proposer une stratégie régionale d'aménagement de l'habitat du caribou qui permettra de concilier plusieurs enjeux associés à la mise en œuvre du nouveau régime forestier, tout en répondant à nos objectifs de protection.



*L'intégration des notions d'aménagement écosystémique aux stratégies d'aménagement forestier ainsi qu'une plus grande prise en compte de l'anthropisation de l'habitat du caribou forestier sont des éléments clés de cette nouvelle stratégie.*



Les travaux du comité ont débuté au printemps 2011 et, à l'heure actuelle, ses membres finalisent une première version du plan d'aménagement de l'habitat du caribou pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui fera l'objet d'une tournée de présentations auprès de ses délégués et des communautés autochtones au courant de l'hiver 2011-2012.

### **Des actions à bonifier**

La réflexion du comité consultatif a permis de bonifier et d'optimiser plusieurs éléments associés aux modalités de gestion et d'intervention sur le territoire.

La création du comité consultatif représente un jalon important dans la démarche de la DGR-02 à l'égard du caribou forestier. Les échanges de ses membres, qui ont dans un premier temps permis de bonifier les façons de faire de la DGR, ont également permis de définir un certain nombre d'enjeux qui nécessiteront une réflexion supplémentaire. Dans cet esprit et dans une optique d'amélioration continue, le comité consultatif demeurera donc au sein de la DGR-02 et aura la responsabilité d'exercer une veille stratégique sur les différentes activités de recherche et d'acquisition de connaissances concernant le caribou forestier. Le comité et ses membres auront également la responsabilité de veiller à l'intégration des orientations du ministre à cet égard, dans les activités de planification des interventions de la DGR-02. Voilà les défis importants et stimulants que nos équipes de travail ont à relever!





## Projets de recherche sur l'ours noir

**Claude Dussault, biologiste**

### Effets du nourrissage

Depuis quelques années déjà, Okwari Aventures offre des activités d'observation de l'ours noir en milieu naturel. Un site de nourrissage est aménagé où les ours sont attirés avec des sucreries. Des miradors permettent alors aux visiteurs d'observer les ours. Comme le site d'observation est situé à moins de 15 km de la ville et à 7 km du Centre Plein Air Bec-Scie, certaines craintes ont été soulevées en regard des risques de déprédation accrus que pourrait engendrer cette activité.

Une étude a été menée du printemps 2008 à l'automne 2011 afin de documenter l'effet du nourrissage à des fins récréotouristiques sur le comportement de l'ours noir en milieu périurbain. Une équipe du Ministère a ainsi réalisé des opérations de marquage des ours durant ces étés ainsi que des visites des tanières en hiver pour recueillir les données télémétriques et remplacer ou ajuster les colliers sur les bêtes. Ce projet est lié à une recherche de maîtrise à l'Université du Québec à Chicoutimi, dont l'étudiante fournira les résultats au printemps 2012.

### Utilisation de l'habitat du caribou forestier

Un autre projet de suivi de l'ours noir a vu le jour dans le secteur des monts Valin le printemps dernier. L'ours noir est reconnu comme étant un prédateur important des faons de caribou forestier. Ce dernier est reconnu comme une espèce vulnérable et un plan de rétablissement est en cours.

Mené en collaboration avec une équipe de notre Ministère et l'Université du Québec à Rimouski, ce nouveau projet vise à mieux documenter l'utilisation de l'habitat du caribou forestier par l'ours noir. Nous devrions connaître les résultats en 2013, ce qui, nous le souhaitons, nous permettra de formuler des recommandations, entre autres, sur les modalités qui devraient être appliquées lors de l'exploitation forestière en vue de restreindre l'habitat de l'ours noir après coupe.



Carol Harvey lors d'un changement de collier émetteur



## Excellente saison pour la ouananiche

**Karine Gagnon, biologiste**

En 2011, la montaison des reproducteurs a atteint 1 092 ouananiches dans notre rivière témoin, la Mistassini, à la passe migratoire de la Cinquième Chute. En fonction des résultats qui étaient à la baisse l'année dernière, nous nous attendions à ce que la ouananiche entame la phase descendante de son cycle d'abondance. Fort heureusement, dès cette année, son abondance s'est rétablie.

En 2011, la pêche sportive à la ouananiche sur le lac Saint-Jean a été des plus intéressantes. Les captures et la récolte ont augmenté de 50 % et la fréquentation a également subi une forte hausse de 73 % par rapport à l'année précédente.

### Nouvelle trappe rotative pour estimer l'abondance des smolts

Les jeunes ouananiches (smolts) passent les deux à trois premières années de leur vie en rivière, avant d'entreprendre leur migration printanière. Pour en apprendre davantage sur cette étape de la vie de la ouananiche, la Direction régionale a acquis en 2011 un second piège à poissons (trappe rotative) d'un plus grand diamètre. Ces deux pièges nous permettent de maintenir les smolts en vie tout en estimant leur abondance avant leur entrée dans le lac Saint-Jean.

Cette année, nous avons eu notre lot de difficultés, compte tenu du débit printanier record de la rivière. En 2011, l'estimation finale est de 14 690 smolts dans la rivière témoin, ce qui est semblable à l'année précédente, mais avec un intervalle de confiance plus élevé.

*Remarquez la brave ouananiche qui franchit la Deuxième Chute sur la rivière Mistassini*



## L'éperlan arc-en-ciel adulte abonde au lac Saint-Jean

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune surveille l'abondance de l'éperlan arc-en-ciel, puisqu'il constitue la principale source alimentaire de la ouananiche. En 2011, le nombre d'éperlans juvéniles est faible, mais, heureusement, il y a beaucoup d'adultes qui fraieront au printemps prochain, il s'agit même d'un nombre record en 16 ans de suivi.

Selon une étude réalisée par un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sur la capacité de support du lac Saint-Jean pour l'éperlan, il est possible d'augmenter l'abondance globale de l'éperlan, sans briser la chaîne alimentaire. Dans le lac Saint-Jean, c'est la qualité des frayères qui est déficiente et qui limite la production de l'éperlan. Pour cette raison, une biologiste à l'UQAC procèdera à une revue des aménagements de frayères réalisés ailleurs dans le monde, en vue de proposer des aménagements possibles et efficaces pour le lac. C'est à suivre...

## Nouvelle réglementation — Pêche au doré

*Amélie Bérubé, biologiste*

Il y aura bientôt un an que le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, a annoncé les grandes orientations du premier plan de gestion du doré au Québec. Ce plan a nécessité la mise en place, dans la plupart des régions du Québec, dont la nôtre, d'une modalité de gestion particulière : la gamme de taille exploitée.

Ainsi, dès le début de la saison de pêche 2011, les pêcheurs de la région ont dû remettre à l'eau les dorés capturés qui mesu-

raient moins de 32 cm de longueur totale, de même que ceux de plus de 47 cm. Bien que cette modalité ne s'applique pas dans plusieurs territoires fauniques structurés, dont l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Jean, l'effet s'est avéré majeur en territoire libre dans notre région, étant donné les 200 plans d'eau que l'on y trouve.

Bien des efforts ont donc été investis cette année pour faire connaître aux pêcheurs cette nouvelle réglementation. Notre participation à Expo-Nature, la diffusion estivale sur le Canal Vox d'une émission portant sur la pêche au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la distribution de nombreuses règles autocollantes et de feuillets explicatifs ainsi que les entrevues réalisées avec les médias régionaux ont assurément contribué à mieux faire connaître les nouvelles règles qui s'appliquent à la pêche au doré.

En considérant qu'il s'agissait de la première année d'application de cette réglementation, nous estimons que les efforts d'information ont porté leurs fruits, puisque les agents de protection de la faune ont eu à émettre peu de constats d'infraction à cet effet.



*Daniel Girard et Alain Lapointe lors de la levée d'un filet dans le cadre d'une pêche normalisée au lac Saint-Jean.*



Pour nous assurer de la nécessité d'imposer ces nouvelles règles, nous poursuivons nos inventaires régionaux prévus dans le cadre du suivi qui s'étend à l'échelle provinciale. Entre autres, les pêches réalisées sur le lac Saint-Jean à l'automne 2010 et à l'automne 2011 nous ont permis de confirmer qu'il était justifié de ne pas imposer la gamme de taille exploitée, étant donné la forte abondance de la population, une des plus fortes mesurées au Québec et même en Ontario.

*Guy Biron, Carol Harvey et Daniel Girard lors de la mesure de la taille des dorés et du retrait des otolithes (partie de l'oreille) afin de déterminer leur âge.*



# Projet de loi n° 14

## La pierre d'assise d'un modèle de développement minier novateur

Caroline Bujold, responsable des communications

En mai dernier, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, a présenté le projet de loi n° 14 intitulé Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

Ce projet de loi contribue à la mise en œuvre concrète de la Stratégie minérale du Québec, lancée en juin 2009. Rappelons que cette stratégie permet de recadrer l'action gouvernementale afin que l'industrie minière contribue davantage au développement économique du Québec et de ses régions. Elle est la toute première stratégie coordonnée de gestion du domaine minier et poursuit trois objectifs :

- créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minier québécois;
- assurer un développement minier respectueux de l'environnement;
- favoriser un développement associé aux communautés et intégré au milieu.

Ainsi, cette stratégie amorce un virage majeur dans l'histoire de la Loi sur les mines, en proposant le projet de loi n° 14. Celui-ci a pour but de mettre en place des règles plus exigeantes afin de développer autrement notre potentiel minier et ainsi accorder une place importante à l'acceptabilité sociale.

Afin de mieux intégrer les projets miniers dans leur milieu et d'optimiser le potentiel minéral des régions, le projet de loi n° 14 s'articule autour de trois axes :

**Axe économique** : créer de la richesse en stimulant les travaux d'exploration sur les claims;

**Axe environnemental** : assurer un développement minéral respectueux de l'environnement en faisant passer le pourcentage de la couverture des garanties financières pour la restauration des sites miniers de 70 % à 100 %, et en réduisant à trois ans le délai de versement total des garanties exigibles;

**Axe social** : favoriser un développement minéral respectueux des communautés et concilier les différents usages sur le territoire, en soustrayant à l'activité minière les terrains compris dans un périmètre d'urbanisation et les territoires affectés à la villégiature.

Le projet de loi n° 14 fait actuellement l'objet d'une étude détaillée par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Merci à Anne-Marie Plante, conseillère aux Affaires régionales, pour sa collaboration à la rédaction de ce texte.



## Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean



**Alain Thibeault**  
Directeur général  
[Alain.thibeault@mrf.gouv.qc.ca](mailto:Alain.thibeault@mrf.gouv.qc.ca)



**Robert Lacroix**  
Directeur des opérations intégrées  
[Robert.lacroix1@mrf.gouv.qc.ca](mailto:Robert.lacroix1@mrf.gouv.qc.ca)



**Diane Larose**  
Directrice de l'expertise  
[diane.larose@mrf.gouv.qc.ca](mailto:diane.larose@mrf.gouv.qc.ca)



**Daniel Tremblay**  
Directeur des affaires régionales  
[daniel.tremblay@mrf.gouv.qc.ca](mailto:daniel.tremblay@mrf.gouv.qc.ca)



**Jasmin Larouche**  
Directeur régional par intérim  
de la protection de la faune  
418 695-8125, poste 372

**Ressources boréales** est une publication du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Coordination :**  
Caroline Bujold, responsable des communications  
[caroline.bujold@mrf.gouv.qc.ca](mailto:caroline.bujold@mrf.gouv.qc.ca) / Tél. : 418 695-8125, poste 233



Ressources naturelles  
et Faune

Québec 